



Association des conseils
des médecins, dentistes
et pharmaciens du Québec

Sessions de formation sur
mesure à l'intention des
CMDPSF



CMDPSF : UN NOUVEAU RÔLE, DE NOUVELLES FONCTIONS... COMMENT LES ACTUALISER ?



Vendredi 5 décembre 2025

8 h à 15 h

Salles Monet-Chagall

HÔTEL SOFITEL MONTRÉAL

1155 RUE SHERBROOKE O, MONTRÉAL, QC H3A 2N3

PUBLIC CIBLE

**Officiers et membres du CMDPSF, chefs de département et de service,
sages-femmes, personnel administratif**

Une attestation de présence sera remise aux participants-tes
Membres du comité scientifique : Drs Martin Arata, Jean Beaubien et M. François Paradis

CMDPSF : UN NOUVEAU RÔLE, DE NOUVELLES FONCTIONS...

COMMENT LES ACTUALISER ?



FORMATEUR

Dr Martin Arata M.D.

PDG ACMDPQ

Médecin de famille CISSS
de Chaudière-Appalaches

THÈMES ABORDÉS

Rôles et responsabilité du CMDPSF et des comités dans la nouvelle structure découlant de la LGSSSS; le CMDPSF et ses comités obligatoires, le CIETOC (les différentes structures envisagées) ; les liens stratégiques à développer avec la DMSP, le PDG, les chefs de département et les autres acteurs du réseau.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Cette formation se concentre sur une mise à niveau des connaissances, sur les rôles et les responsabilités du nouveau CMDPSF ainsi que des comités qui s'y rattachent et souhaite stimuler l'intérêt des membres du CMDPSF afin de parfaire leur connaissance sur le sujet.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

- ▢ S'approprier les nouvelles structures en lien avec la LGSSSS ;
- ▢ Favoriser la création de nouveaux comités pertinents et performants ;
- ▢ Différencier les modèles en fonction de la réalité de chaque établissement.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES D'APPRENTISSAGE

- ▢ Rappeler les rôles et responsabilités du CMDPSF et de ses comités ;
- ▢ Réaliser l'impact d'une structure performante ;
- ▢ Identifier les acteurs et les rôles clés dans son organisation.

À LA FIN DE CETTE FORMATION, LES PARTICIPANTS :

- ▢ Auront une bonne connaissance de l'environnement légal dans lequel le CMDPSF doit maintenant évoluer ;
- ▢ Seront en mesure de mieux exercer leur rôle et leur responsabilité au sein du CMDPSF et de ses comités ;
- ▢ Auront une meilleure connaissance des partenariats à développer pour un *leadership* efficace contribuant ainsi à la pertinence de même qu'à l'amélioration de la qualité des soins au sein du réseau de la santé.

TARIF

Pour les membres le tarif régulier pour les formations est de 400 \$ par personne. Cependant, pour 2025, un rabais de 50% est accordé aux membres de l'ACMDPQ. Donc, le coût pour cette formation est de 200 \$ par personne.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

7 h à 8 h	Petit déjeuner et accueil (salles Monet et Chagall)
8 h à 12 h	Formation (salles Monet et Chagall)
10 h 15 à 10 h 30	Pause
12 h à 13 h 30	Dîner (Espace Foyer)
13 h 30 à 15 h	Reprise de la formation
15 h 15 à 16 h 15	AGA et Table des présidents-tes (réservées aux présidents-tes et vice-présidents-tes de CMDPSF membres de l'ACMDPQ (salles Monet et Chagall)
17 h à 19 h	Remise du prix du président 2025 (réservée aux présidents-tes vice-présidents-tes de CMDPSF membres de l'ACMDPQ (Espace foyer)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Pour des raisons de logistique, vous devez **d'abord** remplir ce court questionnaire en cliquant sur le lien suivant :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=2sz-KJZn0WedaPypVOkaGXpXdr5uBVJkEd-T08i9_pUOVRaUjA5OERYODNIWEg1ODhENU1ZQVMzUC4u

2. Par la suite, vous pouvez procéder à votre inscription via le lien suivant : <https://www.acmdpq.com/fr/formations/evenements-a-venir/>

RÉSERVATION

Un bloc de chambres a été retenu à l'hôtel Sofitel. Pour bénéficier du tarif accordé à l'ACMDPQ, vous devez effectuer votre réservation avant le 4 novembre 2025 de la façon suivante et en mentionnant ACMDPQ :

Par internet : h3646.reservations@sofitel.com

Ou par téléphone : 514 788-3042 ou 1-877-285-9001

Coordonnées de l'hôtel : 1155, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Qc) H3A 2N3

Pour tout renseignement, veuillez contacter madame Luce Paquet par courriel à l'adresse suivant lpaquet@acmdp.qc.ca

POLITIQUE D'ANNULATION

Pour toute formation régulière offerte en visioconférence, formation provinciale (en présentiel) ou formation sur demande (soumission), toute demande d'annulation devra être formulée par écrit via l'adresse courriel générale de l'ACMDPQ. Des frais d'annulation s'appliqueront en tout temps et aucun remboursement ne sera effectué à moins de 28 jours de l'événement.

- À plus de 60 jours de l'activité, aucuns frais d'annulation ;
- De 60 jours à 28 jours de l'activité, des frais d'annulation de 50% seront appliqués ;
- À moins de 28 jours de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

L'ACMDPQ se réserve le droit d'annuler l'activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant ou des circonstances imprévues empêchent sa tenue. La responsabilité de l'ACMDPQ sera alors limitée au remboursement des frais d'inscription.